



Question écrite posée par Monsieur Loewenstein : La propreté des parcs communaux

Plusieurs plaintes me sont rapportées quant à la malpropreté dans certains parcs gérés par la commune.

1. Pourriez-vous m'informer de la manière dont est organisé le maintien de la propreté de nos parcs communaux ?
2. La propreté des parcs est assurée par le service espaces verts ou par le service propreté ?
3. Comment sont déployées les équipes sur le terrain et à quelles fréquences passent-elles dans les différents parcs forestois ? Pourriez-vous m'apporter une réponse parc par parc ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Réponse de Monsieur Mugabo :

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question écrite.

L'entretien de la propreté des parcs communaux est assuré par le service des espaces verts.

Une équipe, composée de 4 à 8 personnes (en fonction des maladies, des congés et de la météo) passe tous les lundi, mercredi et vendredi pour le ramassage des débris et la vidange des poubelles dans tous les espaces verts et les parcs confondus (Brel, Bempt, Abbaye,...).

Une équipe, composée de 4 à 8 personnes, assure le travail au quotidien dans le parc de Forest et le parc Jupiter.

Pour le surplus, un agent passe tous les jours dans les espaces verts, selon son planning.

Par ailleurs, nous disposons d'une équipe, composée de 3 personnes, le samedi lorsque cela est nécessaire surtout lorsque du bon temps est annoncé.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement,